



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
des Pays de la Loire*

Service ressources naturelles et paysages
Division biodiversité

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope du site du Carnet
dans le département de Loire-Atlantique

Contexte et objectifs du projet de décision :

En application des l'article L411-1, R411-15, R411-16 et R341-16 du code de l'environnement, ce projet d'arrêté est présenté le 28 mars 2018 en commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Il fait suite à l'autorisation préfectorale donnée au Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire le 5 juillet 2017 de développer une zone de portuaire dédiée aux énergies renouvelables marines sur 110 hectares du site du Carnet sur les communes de Frossay et Saint-Viaud et d'y mettre en œuvre des mesures de compensation et de gestion en faveur de la faune et de la flore de ce site sur 285 hectares de manière durable.

Objectifs du projet de décision:

Le présent projet d'arrêté préfectoral de protection biotope vise protéger durablement les habitats naturels et les espèces de faune et de flore du site du Carnet sur 285 hectares.

Le site du Carnet abrite une richesse biologique importante et originale liée à son remblaiement partiel dans les années 1980-1990 qui, en évoluant naturellement, offre maintenant une mosaïque de milieux humides typiques de l'estuaire (roselières, prairies subhalophiles, saulaies blanches) et de milieux sableux, chauds et secs dont les dépressions ont évoluées en mares temporaires, inondées par capillarité.

C'est ainsi que le site du Carnet abrite une riche faune herpétologique et batracologique avec pas moins de 13 espèces présentes, dont 2 sont prioritaires à l'action publique en Pays de la Loire (le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué). En Loire-Atlantique, 28 espèces protégées de reptiles et amphibiens terrestres ont été recensées à la fin des années 2010.

De même, le site du Carnet abrite de nombreuses espèces d'oiseaux protégées, nicheuses, en migration ou hivernantes dont au moins 12 d'entre elles sont menacées, 14 espèces de mammifères protégées ou sensibles dont 4 sont prioritaires à l'action publique en Pays de la Loire, 63 espèces ou sous-espèces végétales protégées ou sensibles et 9 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 1 est prioritaire (les Forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*). Aucune espèce d'invertébré protégée n'a pour l'heure été recensée sur le site, mais la richesse entomologique n'a pas échappé aux premiers inventaires, notamment pour les hyménoptères fouisseurs.

Les activités humaines actuelles (chasse, pâturage bovin, randonnée...) sont encadrées par ce projet d'arrêté et par le plan de gestion mis en œuvre sur le site par le Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire dans le cadre de l'autorisation préfectorale qui lui a été délivrée le 5 juillet 2017.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope du site du Carnet, dans le département de Loire-Atlantique, sur les communes de Frossay et Saint-Viaud, est mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 19 juin au 09 juillet 2018 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

– directement en ligne en précisant « Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope du site du Carnet » :

srnp.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Service ressources naturelles et paysages
Division Biodiversité
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES CEDEX 2

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.